

La fabrique fit, en 1837, l'acquisition d'un parement d'autel, peint sur toile par l'un de nos peintres canadiens, M. Legaré, et en 1840, l'achat de trois jeux de chandeliers argentés, l'un pour le maître-autel, et les autres pour les chapelles latérales.

Nous avons vu que M. Fillion avait fait don de certains terrains, à la fabrique et aux curés de la paroisse. M. Gatien voulant assurer aux donataires la paisible possession de ces terrains, et prévenir toute contestation, convoqua les marguilliers à ce sujet, le 8 décembre 1839, et il fut résolu à l'unanimité :

1° Que pour assurer à la paroisse la propriété des terrains donnés par M. Fillion, et dont elle est actuellement en possession, il convient de profiter des dispositions de l'ordonnance de la 2^e Victoria, chapitre 26 ; 2° Que le curé, conjointement avec le marguillier en exercice, soit autorisé à faire les déboursés nécessaires pour le mesurage des dits terrains par un arpenteur juré, qui en dressera un procès-verbal et des titres de ces terrains, au greffe de la Cour du Banc du Roi, du district de Québec.

La deuxième visite pastorale de Mgr Signay, sous le règne de M. Gatien, eut lieu en juillet 1840.

Le nombre des confirmants fut de trois cent-sept.

L'évêque alloua ensuite les comptes des années 1833, 1835, 1836, 1837 et 1838, ainsi que les comptes des années 1824, 1825 et 1829, qui n'avaient pas été présentés lors de la dernière visite.

Il ne put allouer les comptes du marguillier en exercice pour 1834, parce que ce dernier avait été surpris par la mort, avant d'avoir réglé les affaires de son année d'administration. Mais il fut convenu que le fils du marguillier défunt serait responsable du montant dû par son père, qu'il s'engagea à payer en 1842.

Après avoir promulgué quelques ordonnances d'une importance secondaire, l'évêque autorisa la fabrique à contribuer, pour une somme de vingt livres, à la construction d'une nouvelle maison pour le bedeau, et il autorisa une légère augmentation du salaire de ce dernier, que les marguilliers étaient unanimes à recommander. (1)

Ce fut pendant cette visite pastorale que la future fondatrice

(1) Cette nouvelle maison, qui a servi de résidence aux bedeaux jusqu'en 1858 ou 1859, était située immédiatement en arrière du hangar actuel de la fabrique, et l'ancienne se trouvait en arrière de celle-ci, c'est-à-dire un peu plus au nord. Depuis cette époque les bedeaux ont toujours demeuré dans le vieux presbytère.